

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.03.2022		22.138	DSJS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Réforme SPEJ	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 21.025
Titre : Réforme SPEJ – Nouvelles interrogations et adaptations	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État de fournir un rapport d'information détaillé sur l'évolution de la réforme du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) d'ici à décembre 2023. Ce rapport d'information devra présenter les points positifs, ceux à améliorer ou à abandonner, ainsi que les adaptations préconisées et/ou mesures complémentaires mises en place.	
Développement (obligatoire) : Aujourd'hui, le Conseil d'État soumet au Grand Conseil un rapport d'information concernant la réforme SPEJ, qui a soulevé, au sein de la commission, un très grand nombre de questions et d'interrogations sur la mise en place de la réforme et sur ses répercussions sur les enfants, les jeunes et le personnel. La commission considère que cette réforme est nécessaire, mais elle s'interroge sur la manière dont elle est menée. Elle a pris connaissance des ajustements qui ont été opérés suite au rapport de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Cependant, au vu des questionnements et des difficultés qui subsistent, la commission demande au Conseil d'État d'établir un état des lieux de chacun des domaines constituant le dispositif cantonal d'ici à la fin de l'année 2023.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Sarah Fuchs-Rota, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :